

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 10 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 SG 27 Groupement d'intérêt public « ExpoFrance 2025 » – Adhésion et subvention.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu les vœux votés de novembre 2014 et de juillet 2016 de soutien à la candidature de la France à l'Exposition universelle de 2025 ;

Vu le projet de convention constitutive du Groupement d'intérêt public (GIP) « ExpoFrance 2025 » ;

Vu le projet de délibération en date du 28 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'adhésion au Groupement d'intérêt public (GIP) « ExpoFrance 2025 » ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris approuve l'adhésion de la Ville de Paris au GIP « ExpoFrance 2025 ».

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention constitutive du GIP « ExpoFrance 2025 », dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention de la Ville de Paris fixée à 400 000 euros, versée en deux fois, 200 000 euros sur l'année 2017 et 200 000 euros sur l'année 2018.

Article 4 : Les dépenses correspondant à cette contribution seront imputées sur les crédits inscrits au budget de fonctionnement de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2017 et suivants- sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO